



## **Raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges – Secteur sud**

Résumé de l'étude d'impact  
sur l'environnement

**Mars 2025**





# Raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges – Secteur sud

**RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce document complète l'étude d'impact sur l'environnement qui a été soumise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (dossier : 3211-11- 133).

# TABLE DES MATIÈRES

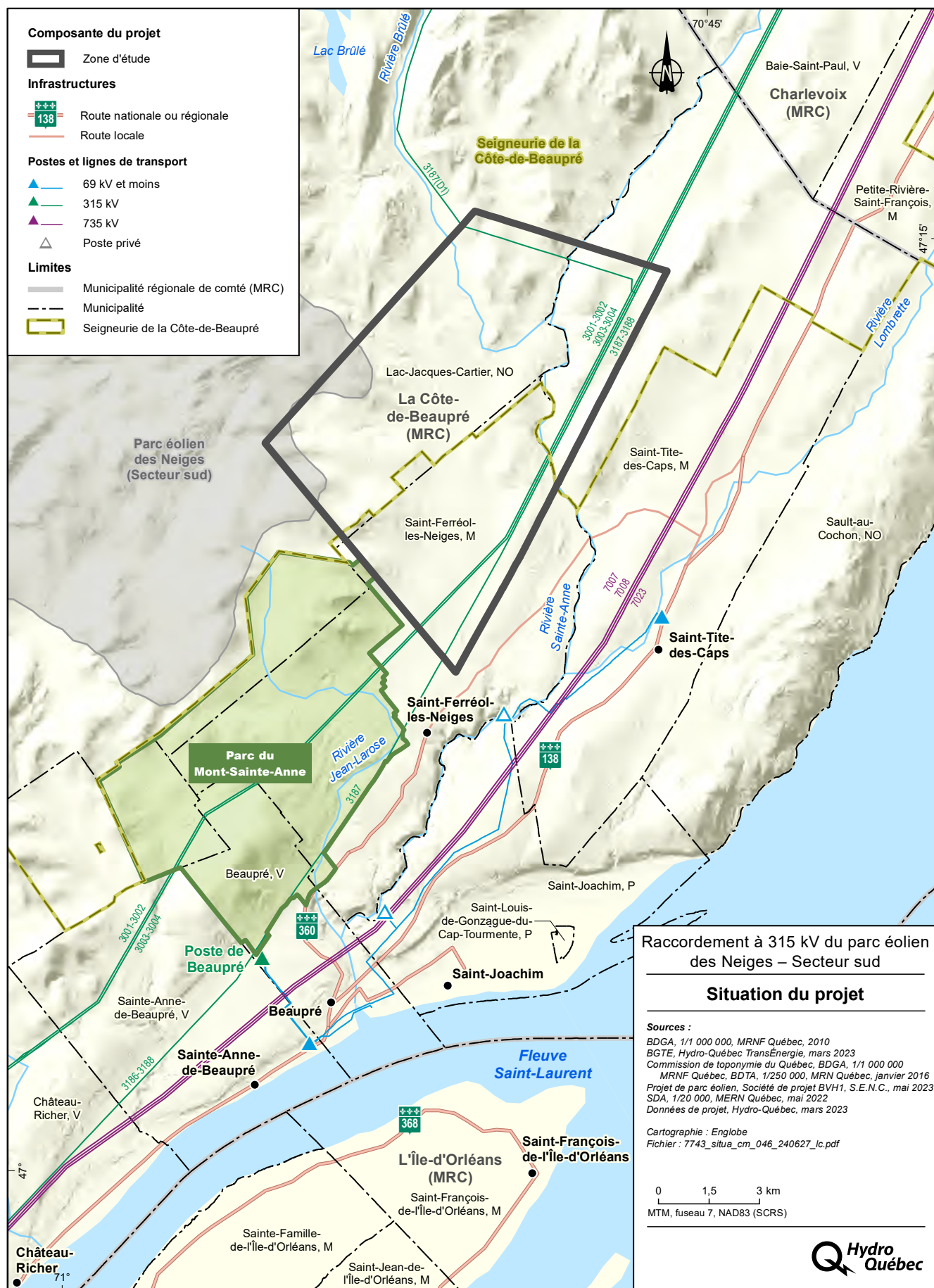
|          |                                                                                                         |           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Justification du projet</b>                                                                          | <b>5</b>  |
| <b>2</b> | <b>Vue d'ensemble du projet</b>                                                                         | <b>6</b>  |
| 2.1      | Tracés étudiés                                                                                          | 6         |
| 2.2      | Description technique de la solution retenue                                                            | 6         |
| 2.3      | Calendrier de réalisation et coût du projet                                                             | 8         |
| 2.4      | Autorisations gouvernementales                                                                          | 8         |
| 2.5      | Retombées économiques régionales                                                                        | 9         |
| 2.6      | Partenariat avec le milieu                                                                              | 9         |
| <b>3</b> | <b>Participation du public</b>                                                                          | <b>10</b> |
| 3.1      | Milieu d'accueil                                                                                        | 11        |
| <b>4</b> | <b>Enjeux du projet</b>                                                                                 | <b>12</b> |
| <b>5</b> | <b>Impacts et mesures d'atténuation</b>                                                                 | <b>13</b> |
| 5.1      | Impacts sur la conservation des habitats forestiers<br>et de leur connectivité                          | 13        |
| 5.2      | Impacts sur la qualité de vie des résidents, résidentes,<br>utilisateurs et utilisatrices du territoire | 15        |
| 5.3      | Impacts sur la conciliation des usages                                                                  | 16        |
| 5.4      | Impacts sur le maintien de la qualité du paysage                                                        | 17        |
| 5.5      | Bilan des impacts résiduels du projet                                                                   | 17        |
| 5.6      | Évaluation des effets cumulatifs                                                                        | 18        |
| <b>6</b> | <b>Surveillance des travaux et suivi environnemental</b>                                                | <b>19</b> |
| 6.1      | Programme de surveillance environnementale                                                              | 19        |
| 6.2      | Programme de suivi environnemental                                                                      | 19        |
| <b>7</b> | <b>Plans des mesures d'urgence</b>                                                                      | <b>20</b> |
| 7.1      | Mesures d'urgence en phase construction                                                                 | 20        |
| 7.2      | Mesures d'urgence en phase exploitation                                                                 | 20        |

## Tableau

|   |                                     |   |
|---|-------------------------------------|---|
| 1 | Calendrier de réalisation du projet | 8 |
|---|-------------------------------------|---|

## Carte

|   |              |   |
|---|--------------|---|
| 1 | Tracé retenu | 7 |
|---|--------------|---|





# JUSTIFICATION DU PROJET

Conformément au *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*, et pour répondre en partie au besoin de puissance additionnelle, Hydro-Québec projette d'intégrer à son réseau un portefeuille de projets éoliens, dont le projet de parc éolien des Neiges – Secteur sud du promoteur Société BVH1, s.e.n.c. Ce parc éolien, dont la mise en service est prévue pour 2026, aurait une puissance installée d'environ 400 MW.

Pour intégrer la production du parc éolien des Neiges – Secteur sud à son réseau de transport, Hydro-Québec propose la construction d'une ligne qui raccordera ce parc au réseau de transport à 315 kV existant, plus spécifiquement à une ligne reliant le poste Bersimis-1, sur la Côte-Nord, et le poste des Laurentides, dans la région de la Capitale-Nationale.

Parmi les solutions étudiées, le poste de raccordement du parc éolien des Neiges – Secteur sud a fait l'objet d'une analyse permettant l'optimisation de son emplacement, soit à environ 8 km à l'est de l'emplacement initial proposé. Ce nouvel emplacement a notamment permis de minimiser le déboisement ainsi que d'éviter le secteur sensible du Mont-Sainte-Anne et l'habitat préférentiel de la grive de Bicknell, une espèce menacée.

Le projet proposé porte donc sur la construction d'une ligne de transport à 315 kV de 6,8 km de longueur entre le poste du parc éolien des Neiges – Secteur sud projeté et un point de raccordement au réseau électrique existant, sur le circuit 3001. L'ajout de cette ligne permettra d'acheminer l'énergie électrique produite par le parc éolien vers le réseau d'Hydro-Québec.

# 2

## VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

### 2.1 TRACÉS ÉTUDIÉS

Au cours de l'avant-projet, Hydro-Québec a réalisé des études techniques et environnementales, a procédé à plusieurs inventaires sur le terrain et a tenu des rencontres avec les différents intervenants et intervenantes du milieu afin de déterminer la variante de moindre impact sur l'environnement pour le raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges – Secteur sud.

L'analyse comparative a porté sur trois variantes de tracé (A, B et C) afin de sélectionner le tracé de moindre impact. Cette analyse s'est appuyée sur des critères de conception techniques, économiques, environnementaux et sociaux, au moyen d'une série d'indicateurs.

Au terme de l'analyse, la variante de tracé C a été retenue puisque c'est celle qui offre le meilleur équilibre entre les aspects techniques, environnementaux, sociaux et économiques pour l'implantation du projet. En effet, cette variante est la plus courte, minimisant ainsi les superficies à déboiser et la fragmentation des habitats fauniques. Elle s'avère également avantageuse pour le maintien de la qualité de vie des résidents, résidentes, utilisateurs et utilisatrices du territoire puisqu'elle implique des travaux de plus courte durée que ceux des autres variantes, donc des nuisances réduites. La variante C est également celle qui occasionnera le moins de perturbations sur les activités pratiquées sur le territoire. De plus, il s'agit d'un tracé qui permet une bonne intégration dans le paysage. Enfin, la variante C est celle qui a obtenu la plus grande proportion d'opinions positives ou neutres de la part des différents publics rencontrés.

### 2.2 DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA SOLUTION RETENUE

Le projet consiste à construire une ligne monoterne à 315 kV d'une longueur de 6,8 km entre le poste de raccordement projeté du parc éolien des Neiges – Secteur sud et un point de dérivation sur la ligne biterne à 315 kV (circuits 3001-3002) qui relie le poste Bersimis-1 et le poste des Laurentides.

La ligne projetée serait raccordée au circuit 3001. La ligne serait construite de façon à résister à une charge climatique maximale de 45 mm de glace et à des vents de 100 km/h. Des pylônes d'alignement haubanés seront utilisés dans les segments rectilignes du tracé. Pour les angles et les arrêts, des pylônes classiques à quatre pieds (tétrapodes) seront employés. La largeur d'emprise de la ligne a été établie à 70 m. Le raccordement sera fait à partir d'un pylône biterne d'arrêt inséré à mi-portée entre les pylônes 894 et 895 de la ligne existante.

La stratégie de construction des ouvrages projetés comprendra les étapes suivantes.

#### ACCÈS ET CIRCULATION

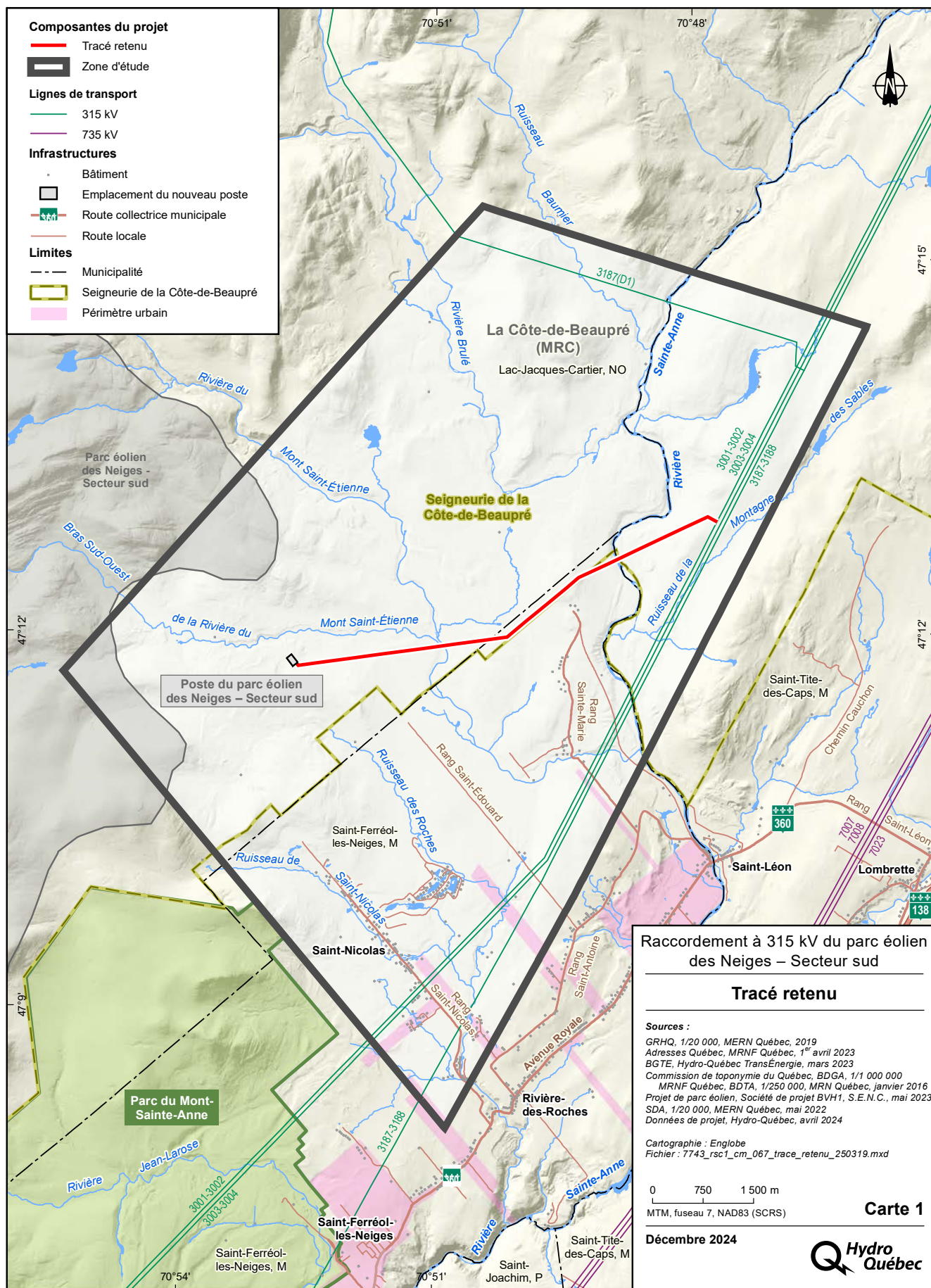
Les chemins existants seront privilégiés et certains pourraient exiger une réfection pour supporter les véhicules lourds. Par ailleurs, des chemins d'accès aux aires de travail seront aménagés dans l'emprise.

#### TRAVERSÉES DES COURS D'EAU

Le franchissement des cours d'eau se fera en priorité par les ouvrages de traversée existants (ponts et ponceaux). En l'absence de tels ouvrages, des ponts provisoires pourraient être utilisés, tout en évitant le littoral afin de ne pas entraver l'écoulement de l'eau. Des ponceaux pourraient également être requis lorsque la configuration des lieux ne se prête pas à l'installation de ponts provisoires.

#### DÉBOISEMENT

Le déboisement consiste à couper les arbres, les arbustes et les arbrisseaux présents dans l'emprise de la ligne projetée ainsi que dans l'emprise des accès nécessaires aux travaux. Le déboisement s'effectue normalement à l'aide d'abatteuses, sauf dans les zones sensibles (bandes riveraines, milieux humides, etc.) où, lorsque la capacité portante du sol ne permet pas l'utilisation de machinerie, la coupe des arbres est majoritairement faite manuellement à l'aide de scies à chaîne et de débroussailluses. L'abattage est suivi de la récupération du bois de valeur marchande.



## CONSTRUCTION DES PYLÔNES

La construction des pylônes se fait en quatre étapes : la mise en place des fondations et des ancrages, l'assemblage et le levage des supports, le déroulage et la pose des conducteurs et finalement l'installation du contrepoids.

La mise en place des fondations et des ancrages débute par l'aménagement de l'aire de travail. Des travaux d'excavation, de pieutage, de remblayage et de nivellement seront requis et exigeront divers engins de chantier. L'assemblage des pylônes est fait sur place, près de leur lieu d'installation. Des aires de travail autour des pylônes servent au déploiement du matériel et des engins. Le levage des pylônes est fait à l'aide d'une grue.

Le déroulage consiste à mettre en place un conducteur ou un câble de garde en le faisant passer, à l'aide de matériel de traction, du touret où il est enroulé au support où il doit être fixé. Le déroulage des conducteurs exige l'installation d'équipements aux deux extrémités de la section de déroulage. On emploie des chenillards et des tracteurs à cette fin. On procède par la suite à l'installation des chaînes d'isolateurs des conducteurs et des câbles de garde. Le contrepoids est composé de câbles d'acier enfouis dans le sol. Il assure la mise à la terre permettant de protéger la ligne aérienne contre la foudre. Ces travaux sont exécutés à l'aide d'un bouteur muni d'une défonceuse et d'une pelle hydraulique. Le contrepoids est continu et n'est interrompu que lorsqu'il croise des éléments sensibles (p. ex. certains milieux humides ou hydriques) ou des obstacles, tels que des routes. Un contrepoids périmétrique est également mis en place dans l'excavation autour de la fondation du support.

## REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

Cette dernière étape comprend le nettoyage complet du chantier et le réaménagement des lieux, soit le nivelage et le reprofilage du terrain, le comblement des ornières, la gestion des eaux de drainage de surface et la remise en état des installations et infrastructures endommagées. Tous les accès temporaires seront également remis en état, de même que les segments de rive touchés par les traversées de cours d'eau.

## ENTRETIEN DE L'EMPRISE ET MAINTENANCE DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Hydro-Québec assurera la maintenance et l'entretien de la ligne à 315 kV projetée. Ces activités comprennent les travaux de maîtrise de la végétation, l'inspection de la ligne, la maintenance périodique, les travaux de réparation et les interventions d'urgence.

Pour assurer la fiabilité du réseau, Hydro-Québec doit intervenir périodiquement sur la végétation dans les emprises de lignes. Dans le cas des lignes de transport, Hydro-Québec vise à établir et à maintenir une végétation basse (plantes herbacées et arbustives) compatible avec l'exploitation du réseau. Pour supprimer la végétation incompatible avec le réseau ou empêcher son apparition, Hydro-Québec dispose de plusieurs méthodes ou modes d'intervention, soit la coupe sélective à l'aide de débroussailluses ou de scies à chaîne, ou encore l'application sélective de phytocides. Hydro-Québec choisit un ou plusieurs modes d'intervention en fonction du milieu et des usages de l'emprise. Les interventions ont lieu en moyenne tous les trois à huit ans, selon la zone climatique et la vitesse de croissance de la végétation.

## 2.3 CALENDRIER DE RÉALISATION ET COÛT DU PROJET

Le tableau 1 présente le calendrier de réalisation du projet. Quant au coût global de la réalisation du projet de raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges – Secteur sud, il est estimé à 38 M\$.

Tableau 1 : Calendrier de réalisation du projet

| Étape                                | Période cible                 |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Autorisations gouvernementales       | Printemps 2024 – Automne 2025 |
| Déboisement de l'emprise de la ligne | Automne 2025 – Hiver 2026     |
| Construction de la ligne             | Printemps 2026 – Été 2026     |
| Mise en service de la ligne          | Automne 2026                  |

## 2.4 AUTORISATIONS GOUVERNEMENTALES

Le projet de raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges – Secteur sud est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE) prévue à la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Le projet y est assujéti puisque la ligne à construire est d'une tension de 315 kV et longue de 6,8 km, atteignant ainsi les seuils de 315 kV et de 2 km prévus à l'article 10, alinéa 1(1) de la partie II de l'annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.

## **2.5**

### **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES**

Hydro-Québec prend à cœur le développement économique des collectivités d'accueil pendant la réalisation de ses projets. En concertation avec les intervenants et intervenantes du milieu et en respectant ses procédures internes, elle veillera à maximiser les retombées économiques du projet, qui seront, pour l'essentiel, liées aux travaux de construction de la ligne de transport. Les retombées directes comprennent l'attribution de contrats à des entrepreneurs et la création d'emplois. Les retombées indirectes sont liées aux achats de biens et de services auprès de fournisseurs locaux et régionaux, à la sous-traitance, à l'acquisition de matériaux et aux dépenses de consommation des travailleurs, travailleuses et des fournisseurs.

Le projet étant situé dans une région riche en main-d'œuvre et en services, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures pour favoriser les retombées économiques régionales.

## **2.6**

### **PARTENARIAT AVEC LE MILIEU**

Hydro-Québec tient à ce que ses projets s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et à ce que leur réalisation soit l'occasion pour elle de participer activement au développement des collectivités concernées. Cette participation fait appel à un concept de partenariat basé sur le principe de l'équité entre la collectivité qui accueille un nouvel ouvrage et l'ensemble de la population québécoise qui en bénéficie.

Dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), Hydro-Québec met à la disposition des organismes admissibles un montant forfaitaire accordé par kilomètre de nouvelle ligne de transport, en fonction du territoire traversé. Le PMVI est déployé au début des travaux de construction. Hydro-Québec organise alors des rencontres d'information pour expliquer aux organismes admissibles le contenu et les modalités d'application du programme ainsi que les critères d'acceptabilité des initiatives. Chaque organisme admissible est ensuite invité à soumettre à l'entreprise les projets à réaliser dans son milieu. Il peut notamment s'agir de l'aménagement d'un parc, d'un sentier ou d'une halte d'observation faunique, de la revitalisation d'un centre culturel ou du soutien à un programme communautaire.

# 3

## PARTICIPATION DU PUBLIC

Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du public dans ses projets de transport d'électricité. De manière générale, cette démarche vise à informer le milieu à propos du projet, de sa raison d'être et de ses différentes composantes, ainsi qu'à recueillir les commentaires, les préoccupations et les attentes du milieu afin d'en tenir compte dans la conception du projet et de favoriser l'intégration la plus harmonieuse possible des installations.

Afin de faciliter la participation des différents publics concernés par le projet, plusieurs moyens d'information et de consultation, combinant les outils en ligne et les activités en présentiel, ont été utilisés. Dans le cadre du projet, la démarche de participation du public a commencé dès l'amorce de la planification de l'avant-projet, et elle s'est déployée en quatre étapes :

- consultation préalable (automne 2022) ;
- présentation générale du projet et de la zone d'étude (printemps 2023) ;
- consultation du public sur les variantes de tracé à l'étude (été et automne 2023) ;
- annonce de la solution retenue (hiver et printemps 2024).

Hydro-Québec a également établi une démarche de consultation et d'implication avec les Innus de Pessamit, d'Essipit et de Mashteuiatsh ainsi qu'avec la Nation huronne-wendate. Cette démarche a impliqué plusieurs activités de consultation de février 2023 à avril 2024.

Globalement, la démarche de participation du public a permis de recueillir et de prendre en considération les commentaires et les préoccupations du milieu d'accueil, qui apparaissent principalement liés à l'utilisation du territoire à proximité de la future ligne, à la protection de l'environnement et au paysage.

Cette démarche s'est échelonnée sur plusieurs mois et se poursuivra tout au long du projet. Plusieurs outils et types d'activités variés ont été employés et continueront d'être utilisés pour joindre les différents publics concernés et intéressés par le projet. La participation des publics a influé sur des éléments de la conception du projet et a été prise en compte dans l'analyse visant à déterminer le tracé de moindre impact. D'emblée, la consultation préalable a permis d'orienter le choix de l'emplacement de la zone d'étude et des tracés potentiels pour la ligne de raccordement. Cela a eu pour effet de répondre à certains commentaires et à certaines préoccupations du milieu dès cette étape. La consultation sur les variantes de tracé a également influencé l'analyse visant à déterminer le tracé de moindre impact. Selon les avis recueillis auprès du public, le tracé retenu et les mesures d'optimisation présentées semblent avoir répondu à la plupart des préoccupations soulevées au fil de la démarche, par exemple à propos des activités récréotouristiques dans la région, du territoire agricole et du déboisement dans les bandes riveraines.

Hydro-Québec continuera de communiquer avec le milieu au cours des prochaines étapes. Elle recueillera et prendra en compte les commentaires et les préoccupations du milieu, et ce, tout au long du projet, y compris lors des travaux de construction.

### 3.1 MILIEU D'ACCUEIL

La zone d'étude délimitée pour le projet couvre une superficie de 80,8 km<sup>2</sup>, laquelle se trouve entièrement sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Elle recoupe en grande partie des terres privées appartenant à la seigneurie de la Côte-de-Beaupré (communément appelées « les terres du Séminaire »), lesquelles se situent sur le territoire non organisé (TNO) de Lac-Jacques-Cartier. Dans sa partie sud, la zone d'étude recoupe le territoire des municipalités de Saint-Tite-des-Caps (15,5 %) et de Saint-Ferréol-les-Neiges (31,5 %), deux municipalités qui sont par ailleurs comprises dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

La zone d'étude est principalement située dans la zone de végétation tempérée nordique, plus particulièrement dans la sous-zone de la forêt mixte, qui constitue une unité de transition entre les zones tempérée nordique et boréale. Cette sous-zone est caractérisée par des peuplements mixtes composés de feuillus tempérés (p. ex. érable à sucre et bouleau jaune) et de conifères boréaux (p. ex. sapin baumier et épinette blanche). La forêt occupe ainsi la plus grande partie de la zone d'étude (55,9 km<sup>2</sup> ou 69,2 %). Quant aux milieux humides, ils occupent 4,1 km<sup>2</sup> de la zone d'étude, soit 5,1 % de la superficie.

La zone d'étude se trouve à l'intérieur du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, dont le cours principal traverse la partie sud-est de la zone d'étude. Plusieurs autres rivières et ruisseaux drainent la zone d'étude selon un axe nord-sud vers la rivière Sainte-Anne, qui se déverse dans le fleuve Saint-Laurent, au sud de la zone d'étude. Sur le territoire de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré, un réseau de chemins forestiers permettant d'accéder à des chalets avec baux de villégiature sillonne la zone d'étude. Dans la partie sud de celle-ci, le cadre bâti est façonné par la présence de chalets, de résidences rurales et de quelques bâtiments de ferme qui sont répartis en bordure de rangs et de rues secondaires, ou à l'intérieur d'îlots déstructurés.

La superficie de la zone d'étude a permis l'élaboration de tracés de ligne qui évitent plusieurs éléments environnementaux sensibles à l'implantation d'une infrastructure de transport d'électricité, notamment le milieu plus densément bâti des noyaux villageois de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps, ainsi que le parc du Mont-Sainte-Anne, reconnu pour la pratique d'activités de plein air diverses. Bien que la zone d'étude soit constituée en quasi-totalité de terres privées, la délimitation de celle-ci permet de limiter le nombre de propriétaires fonciers potentiellement touchés en recoupant sur la majeure partie de sa superficie le territoire de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

# 4

## ENJEUX DU PROJET

Conformément à la directive délivrée pour le projet, la structure et le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) s'appuient sur une approche méthodologique par enjeux. La démarche d'analyse menant à déterminer les enjeux du projet s'appuie sur les trois éléments constitutifs d'un enjeu :

- les préoccupations exprimées ;
- les composantes des milieux naturel et humain présentes dans la zone d'étude du projet et susceptibles d'interagir avec le projet ;
- les composantes du projet pour les phases construction et exploitation.

La mise en relation des préoccupations, des composantes de la zone d'étude et des composantes du projet réalisée dans le contexte d'insertion a permis de cerner un enjeu pour le milieu naturel, lié principalement aux peuplements forestiers, et trois enjeux pour le milieu humain.

### **ENJEU 1 : CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS ET DE LEUR CONNECTIVITÉ**

La conservation des habitats forestiers et de leur connectivité a été retenue comme un enjeu du projet. Cela est justifié par le fait que les interactions les plus significatives sont liées à des habitats terrestres et humides relativement peu perturbés répertoriés dans la zone d'étude, ainsi qu'à la biodiversité qu'ils supportent.

### **ENJEU 2 : MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS, RÉSIDENTES, UTILISATEURS ET UTILISATRICES DU TERRITOIRE**

Le maintien de la qualité de vie des résidents, résidentes, utilisateurs et utilisatrices du territoire a aussi été jugé comme étant un enjeu propre au projet. En effet, des préoccupations ont été soulevées quant aux nuisances qui pourraient altérer la qualité de vie de la population locale, notamment celles associées au bruit et à la circulation des camions sur les chemins existants.

### **ENJEU 3 : CONCILIATION DES USAGES**

La conciliation des usages a aussi été reconnue comme un enjeu inhérent à la réalisation du projet. En effet, quelques activités liées à l'utilisation du territoire, que ce soit la villégiature ou la pratique d'activités récréatives (chasse au gros gibier, motoneige, vélo de montagne et ski de fond), sont susceptibles d'interagir avec le projet, surtout pendant la phase construction, et d'entraîner des pertes ou des modifications d'usage.

### **ENJEU 4 : MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU PAYSAGE**

Le projet a suscité des préoccupations associées au paysage. En effet, la mise en place de telles infrastructures en milieu naturel forestier est susceptible de modifier de manière permanente l'environnement visuel, lequel contribue à l'expérience des résidents et résidentes, des villégiateurs et villégiatrices et des autres utilisateurs et utilisatrices du territoire.

# 5

## IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

L'évaluation des impacts est structurée selon les quatre enjeux déterminés spécifiquement pour le projet. L'évaluation des impacts prend en compte l'application des mesures d'atténuation courantes prévues par Hydro-Québec dans l'exécution de ses projets d'infrastructure, comme prévu dans les *Clauses environnementales normalisées*. De plus, Hydro-Québec met en œuvre des mesures d'atténuation particulières pour réduire davantage les impacts spécifiques à chaque projet et au milieu dans lequel il s'insère. Dans l'éventualité où des effets résiduels permanents seraient observés après application de mesures d'atténuation, des mesures de compensation seront proposées.

### 5.1 IMPACTS SUR LA CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS ET DE LEUR CONNECTIVITÉ

#### COURS D'EAU ET MILIEUX HYDRIQUES

L'emprise ne recoupe aucun lac, mais elle traverse un total de 13 cours d'eau, soit 4 permanents et 9 intermittents, qui sont tous compris dans le bassin versant de la rivière Sainte-Anne.

Pendant la construction, le déboisement de l'emprise, la construction des pylônes et la mise en place des fondations ainsi que l'aménagement des accès et la circulation de la machinerie sont les activités susceptibles d'entraîner des impacts sur les milieux hydriques.

La répartition des pylônes le long du tracé et l'optimisation des aires de travail nécessaires à la construction permettront d'éviter les milieux hydriques et les empiétements permanents. Quant aux traversées de cours d'eau, la stratégie de circulation vise à éviter les milieux hydriques ; la machinerie empruntera les ponts et ponceaux existants et, au besoin, des ouvrages provisoires seront aménagés. En cas de perturbation, les berges seront remises en état. Le déboisement du littoral et des rives des cours d'eau requis lorsque le dégagement sous les conducteurs est insuffisant sera réalisé manuellement ou mécaniquement selon diverses méthodes de préservation des sols afin de limiter les impacts.

Durant l'exploitation, la maîtrise de la végétation constitue l'activité susceptible d'entraîner des impacts sur la composante puisqu'elle a comme objectif de maintenir la végétation riveraine aux stades arbustif et herbacé. Occasionnellement, les activités d'entretien et de réparation exigeront le passage de véhicules et d'engins.

Une série de mesures d'atténuation courantes et particulières seront appliquées afin de minimiser les impacts et de protéger les milieux hydriques, par exemple le balisage des rives, le déboisement manuel, l'application du plan de prévention de l'érosion et la gestion des eaux résiduelles. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur les cours d'eau et sur les milieux hydriques est jugée mineure.

#### VÉGÉTATION

Pendant la construction de la ligne projetée, la principale source d'impact sur les peuplements forestiers est le déboisement de l'emprise. Le déboisement de l'emprise de la ligne exigera la coupe de 36,6 ha de milieux boisés, dont 0,3 ha de marécages arborescents. Dans les peuplements forestiers qui seraient déboisés, 1,9 ha correspond à des érablières à potentiel acéricole. Le déboisement sera effectué en totalité sur des terres privées appartenant au Séminaire de Québec. Le tracé de la ligne traverse plusieurs coupes forestières, ce qui permet de limiter les superficies à déboiser.

Pendant l'exploitation, l'entretien de l'emprise aura un impact sur la végétation, qui sera maintenue aux stades arbustif et herbacé afin d'assurer la sécurité et la fiabilité du réseau électrique.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières seront appliquées, notamment un mode de déboisement adapté à chaque milieu. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur la végétation est jugée moyenne.

## MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

L'emprise de la ligne projetée compte un nombre limité de milieux humides, qui y occupent une superficie totale de 0,7 ha, soit 0,2 % des milieux humides répertoriés dans la zone d'étude. Ces milieux humides se limitent à des marécages arborescents (0,3 ha) et arbustifs (0,4 ha). Bien que le déboisement et les travaux d'aménagement et de construction soient susceptibles de toucher ces milieux humides, la stratégie d'implantation des pylônes permettra d'éviter tout empiètement permanent sur les milieux humides. Seuls les travaux de déboisement et de construction engendreront des perturbations temporaires sur environ 1,1 ha, superficie qui sera remise en état à la fin des travaux.

Pendant l'exploitation de la ligne projetée, les travaux de maîtrise de la végétation dans l'emprise auront un impact sur la végétation des milieux humides, qui sera maintenue aux stades arbustif et herbacé.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées aux activités de balisage et de déboisement, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur les milieux humides et hydriques est jugée mineure.

## ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PARTICULIER

L'aménagement des accès, le déboisement de l'emprise, la construction de la ligne et la circulation des engins de chantier sont les sources d'impact susceptibles de toucher les espèces floristiques à statut particulier à l'étape de la construction. Toutefois, seule la matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique, espèce vulnérable à la récolte, est présente dans l'emprise et est connue pour bien survivre dans les emprises de ligne.

Pendant l'exploitation de la ligne, les travaux d'entretien et de maîtrise de la végétation dans l'emprise auront un impact sur les espaces boisés. Ces travaux touchent plus particulièrement les espèces floristiques à statut particulier qui préfèrent les endroits ombragés.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées aux activités de balisage, de circulation et de déboisement, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur les espèces floristiques à statut particulier est jugée mineure.

## OISEAUX

La principale source d'impact du projet sur les oiseaux est le déboisement de l'emprise de la ligne, entraînant une perte de couvert forestier de 36,6 ha, qui peut avoir un impact sur les oiseaux forestiers nichant dans ces habitats. La perte d'habitats

les obligera à s'installer ailleurs. Selon la densité de couples nicheurs, le nombre de couples touchés par le déboisement est estimé à un total de 187,3, pour une densité de 5,1 couples/ha. Quant aux oiseaux de proie, la perte de couvert forestier aura peu d'impact sur eux, compte tenu de leur vaste domaine vital. Par ailleurs, des nids d'oiseaux réutilisés d'une année à l'autre pourraient être détruits. Le maintien de friches arbustives et herbacées dans l'emprise favorisera toutefois les espèces d'oiseaux qui fréquentent les habitats ouverts et les lisières boisées. Outre le déboisement de l'emprise, les activités de construction de même que le transport et la circulation pourraient déranger les oiseaux et les amener à réorganiser temporairement leurs domaines vitaux en fonction des milieux avoisinants.

Pendant l'exploitation de la ligne, les sources d'impact sur les oiseaux sont principalement liées à la présence des conducteurs de la ligne et aux travaux de maîtrise de la végétation dans l'emprise. La présence de conducteurs peut occasionner des collisions avec les oiseaux. Toutefois, la visibilité plus grande des conducteurs de plus grand diamètre contribuera à diminuer ce risque. La création de nouveaux écotones arbustifs ou herbacés dans les aires déboisées favorisera certains oiseaux de lisières boisées et de milieux ouverts en remplacement des oiseaux forestiers. Les oiseaux de proie pourront également en bénéficier.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées au bruit et au déboisement, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur les oiseaux est jugée moyenne pour les oiseaux forestiers et mineure pour les autres espèces d'oiseaux.

## GRANDE FAUNE

Le déboisement préalable à la construction de la ligne est le principal impact qui touchera la grande faune. La perte de couvert forestier de 36,6 ha se traduira par la perte d'abris pour la grande faune. Toutefois, de vastes habitats de remplacement sont disponibles à proximité de l'emprise. Les autres travaux (aménagement des accès, circulation et mise en place des supports) auront un impact ponctuel et temporaire, notamment le dérangement, qui forcera la faune à se déplacer. Par ailleurs, le déboisement aura des impacts positifs alors que la régénération arbustive et herbacée contribuera à l'alimentation de la grande faune comme l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir.

Pendant l'exploitation de la ligne, les principales sources d'impact sont la présence de l'emprise et la maîtrise de la végétation dans celle-ci. Le maintien d'une végétation arbustive et herbacée dans l'emprise fournira un habitat favorable à l'orignal, au cerf de Virginie et à l'ours noir en matière d'alimentation. L'emprise de la ligne n'empêchera pas les déplacements de la grande faune et pourrait favoriser certains prédateurs.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées au bruit et au déboisement, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur la grande faune est jugée mineure.

### **PETITE ET MOYENNE FAUNE**

Le déboisement de l'emprise entraînera des pertes d'habitat forestier. À court terme, les espèces forestières ayant les plus petits domaines vitaux seront les plus touchées et devront se déplacer. En ce qui concerne les espèces prédatrices, elles suivront les déplacements de leurs proies.

Pendant l'exploitation de la ligne projetée, les principales sources d'impact sont la présence de l'emprise et la maîtrise de la végétation dans celle-ci. Certaines espèces herbivores forestières seront défavorisées en raison de la perte d'abris et d'aires d'alimentation, alors que d'autres espèces seront favorisées par la présence de milieux ouverts.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées au bruit et au déboisement, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur la petite et moyenne faune est jugée mineure.

### **HERPÉTOFAUNE**

Les principales sources d'impact de la construction de la ligne projetée sur les amphibiens et les reptiles sont le déboisement des peuplements forestiers, l'aménagement des accès de même que le transport et la circulation de la machinerie. La perte de couvert forestier et la modification de la surface du sol perturberont l'habitat de certaines espèces d'amphibiens et de reptiles, en particulier les salamandres forestières. L'évitement des milieux humides et riverains et le déboisement sélectif permettront toutefois de préserver les habitats riverains favorisés par la plupart des espèces d'amphibiens et de reptiles, notamment les salamandres de ruisseaux.

Pendant l'exploitation de la ligne projetée, les principales sources d'impact sont la présence de l'emprise et la maîtrise de la végétation dans celle-ci. Ces interventions auront des impacts sur les amphibiens et les reptiles, plus particulièrement sur les salamandres forestières qui fréquentent moins les milieux ouverts.

Des mesures d'atténuation courantes et particulières seront appliquées afin de minimiser les impacts, notamment en matière de circulation et de déboisement. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur l'herpétofaune est jugée mineure.

### **ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT PARTICULIER**

Lors de la construction de la ligne, les pertes permanentes d'habitats forestiers associées au déboisement totaliseront 36,6 ha. Ces pertes nuiront aux espèces forestières d'oiseaux et à l'herpétofaune. Pour les quatre espèces de chiroptères à statut particulier présentes dans la zone d'inventaire, le principal impact est associé au déboisement nécessaire pour aménager l'emprise de la ligne projetée et à la perte de refuge dans les arbres.

Pendant l'exploitation de la ligne projetée, les principales sources d'impact sont la présence de l'emprise et la maîtrise de la végétation dans celle-ci. Ces interventions pourront déranger les espèces utilisant ces habitats et nuiront aux espèces forestières qui fréquentent moins les milieux ouverts. Toutefois, la présence de milieux ouverts dans l'emprise favorisera l'alimentation des chauves-souris.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées au déboisement et aux travaux en milieux humides, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur les espèces fauniques à statut particulier est jugée mineure.

## **5.2 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS, RÉSIDENTES, UTILISATEURS ET UTILISATRICES DU TERRITOIRE**

### **ENVIRONNEMENT SONORE**

Les activités de déboisement et de construction, le transport et la circulation des véhicules lourds ainsi que la présence de la main-d'œuvre peuvent augmenter temporairement le niveau de bruit près des aires de travail. Le déboisement, la construction des supports et la mise en place des fondations compteront parmi les principales sources de bruit. Toutefois, comme un chantier de ligne progresse très rapidement, le bruit généré sera ponctuel et de courte durée en un point donné.

Pendant l'exploitation, le bruit qu'on peut percevoir, c'est-à-dire un grésillement continu et un crépitement occasionnel, provient principalement de l'effet couronne autour des conducteurs. En tenant compte des pires conditions météorologiques qui accentuent cet effet, les émissions sonores resteront faibles et conformes aux exigences municipales et provinciales.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées aux horaires de travail et à la circulation, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur l'environnement sonore est jugée moyenne pendant la construction et mineure à l'étape de l'exploitation.

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les sources d'impact du projet sur le réseau routier sont principalement le transport et la circulation liés au déboisement de l'emprise de même que le transport des matériaux granulaires, du matériel et des équipements divers. L'utilisation des différents chemins entraînera une augmentation de la circulation routière, ce qui pourrait engendrer une pression sur les infrastructures routières. Bien que l'utilisation des chemins existants soit favorisée, de nouveaux chemins seront requis.

Pendant l'exploitation, certains accès utilisés durant la construction pourraient être maintenus afin de permettre l'entretien de la végétation. Hydro-Québec veillera à maintenir les voies de circulation exemptes de débris ligneux et procédera à la réparation de tout dommage occasionné par le matériel.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières seront appliquées ; il est question ici notamment de l'entretien des véhicules et des voies de circulation, et du respect du chemin d'accès aménagé par Boralex et privilégié pour les travaux. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur les infrastructures routières est jugée mineure.

## MILIEU BÂTI

Le tracé retenu a permis d'éviter tout empiètement sur les secteurs plus habités de Saint-Ferréol-les-Neiges ou de Saint-Tite-des-Caps. Seuls trois chalets se trouvent à moins de 200 m de l'emprise de la ligne projetée. Par ailleurs, Hydro-Québec devra acquérir une nouvelle servitude de 70 m de largeur auprès du Séminaire de Québec et y imposera certaines restrictions à son usage.

Ainsi, en phase exploitation, aucun bâtiment ne sera toléré dans l'emprise. Un mirador devra être déplacé et reconstruit à l'extérieur de l'emprise.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation particulières, notamment liées aux communications et aux modalités d'acquisition de servitudes, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur le milieu bâti est jugée mineure.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'évaluation des impacts sur la santé et la sécurité pendant la construction de la ligne projetée cible plus particulièrement l'augmentation de la circulation lourde sur le réseau routier. Afin de limiter les nuisances pour les résidents, résidentes, utilisateurs et utilisatrices, l'utilisation du chemin d'accès aménagé par Boralex limitera le transport dans les rangs où se concentrent les résidences.

Pendant son exploitation, une ligne à 315 kV génère des champs électriques et magnétiques (CEM) alternatifs à 60 Hz. Diverses études réalisées au cours des 40 dernières années ont permis de démontrer l'absence d'effet nocif des CEM et de reconnaître le caractère sécuritaire des limites d'exposition recommandées.

Deux types d'impacts psychosociaux ont été appréhendés au moment de la consultation sur les variantes de tracé, l'un renvoyant particulièrement à la dimension psychologique des impacts, soit l'augmentation du stress, et l'autre davantage à la dimension sociale. À la suite de l'annonce du tracé retenu, il s'avère que les préoccupations et les réactions négatives à l'égard du projet et du tracé retenu étaient peu nombreuses.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation particulières, notamment liées à la circulation et aux communications, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur la santé et la sécurité est jugée mineure.

## 5.3 IMPACTS SUR LA CONCILIATION DES USAGES

### UTILISATION DU TERRITOIRE

Sur le territoire de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré, les activités d'extraction, l'exploitation forestière et la villégiature constituent les principales activités. Aucun impact n'est anticipé sur les autres activités ayant cours à l'extérieur des limites de la seigneurie.

Les activités d'extraction ne seront pas perturbées par le projet, bien que la ligne projetée débute à l'emplacement d'un ancien banc d'emprunt (sablère) qui n'est plus utilisé.

Quant aux activités forestières, l'aménagement de l'emprise entraînera une perte de 36,6 ha de forêt productive sur le territoire de la seigneurie. Le bois marchand sera récupéré lors du déboisement de l'emprise. En phase exploitation, les superficies occupées par l'emprise projetée seront exclues de la production forestière, puisque la végétation y sera maintenue aux stades arbustif et herbacé. Dans l'emprise projetée, la réalisation d'activités forestières ne sera donc plus possible.

Les activités liées à la villégiature, la chasse et le piégeage, notamment, seront perturbées lors du déboisement de l'emprise et des activités de construction. Bien que la pêche reste possible tout au long des travaux, ceux et celles qui s'y adonnent pourraient être dérangés par le bruit des travaux. De même, des segments du sentier de motoneige Trans-Québec pourraient être perturbés par les travaux. En phase exploitation, la nouvelle emprise ne nuira pas à la pratique de la chasse et de la pêche ni aux sentiers récréatifs. Seules les personnes fréquentant certains chalets à proximité de l'emprise pourraient être dérangées ponctuellement par des utilisateurs et utilisatrices de l'emprise.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation particulières, notamment liées à la circulation et aux communications, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur l'utilisation du territoire est jugée mineure.

## UTILISATION PAR LES PREMIÈRES NATIONS

Selon les informations reçues des Nations huronne-wendate et innues (Essipit, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Pessamit), aucune occupation contemporaine du territoire n'est signalée. Par conséquent, aucun autre impact n'est anticipé sur l'utilisation du territoire par les Premières Nations que ceux qui s'appliquent aux autres personnes qui fréquentent le territoire de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré, de propriété privée.

## PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

Les impacts potentiels sur le patrimoine archéologique pendant la construction sont liés au déboisement, à l'aménagement des chemins d'accès, aux travaux d'excavation et de terrassement ainsi qu'à la mise en place des pylônes. Ces activités pourraient endommager ou détruire des vestiges archéologiques. En phase exploitation, aucun impact n'est anticipé.

Afin de minimiser les impacts, des mesures d'atténuation courantes et particulières, notamment liées à la découverte de vestiges et aux fouilles, seront appliquées. Dans ce contexte, l'importance de l'impact résiduel sur le patrimoine archéologique est jugée mineure.

## 5.4 IMPACTS SUR LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU PAYSAGE

### ENVIRONNEMENT VISUEL ET PAYSAGE

Les impacts sur le paysage seront perceptibles pendant l'exploitation en raison de la présence de l'emprise et de la ligne dans un nouveau couloir de 70 m de largeur et de 6,8 km de longueur. Compte tenu de l'emplacement de la ligne en milieu forestier, les percées visuelles vers la ligne se résument à celles qu'on aura d'un chalet sur le territoire de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré et du belvédère au sommet du mont Sainte-Anne. Sur le territoire de la seigneurie, la ligne sera intégrée au paysage forestier mature qui restreint le champ visuel des observateurs et observatrices. Seul le chemin d'accès à un chalet donnera une vue sur l'emprise de la ligne. Au sommet du mont Sainte-Anne, une dizaine de pylônes seront visibles. Toutefois, compte tenu de la distance (14,5 km), ce sera surtout l'emprise qui sera perceptible.

À partir des autres points de vue, notamment les rangs et les rues habitées de manière permanente ainsi que la route 138, la ligne projetée ne sera pas perceptible pour la majorité des observateurs et observatrices. Celle-ci pourra en partie être visible à la hauteur de la guérite du chemin de l'Abitibi-Price, ou encore à partir du rang Sainte-Marie, où quelques conducteurs de la ligne pourraient être perceptibles.

Dans ce contexte, aucune mesure d'atténuation n'est prévue et l'importance de l'impact résiduel sur le paysage est jugée mineure.

## 5.5 BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS DU PROJET

Les impacts du projet ont été analysés par rapport aux quatre enjeux du projet, soit :

- conservation des habitats forestiers et de leur connectivité ;
- qualité de vie des résidents, résidentes, utilisateurs et utilisatrices du territoire ;
- conciliation des usages ;
- maintien de la qualité du paysage.

Pour chacun des enjeux, les composantes valorisées de l'environnement (CVE) pertinentes ont été identifiées et les impacts sur celles-ci ont été évalués.

Globalement, les impacts appréhendés seront surtout observés en phase construction. En effet, ces impacts seront principalement associés aux travaux de déboisement des accès et de l'emprise et aux activités requises pour la construction des pylônes. Ces impacts seront pour la plupart temporaires et d'importance mineure pour la majorité des CVE. Pendant la construction, seuls des impacts d'importance moyenne seront observés sur la végétation et les oiseaux forestiers ainsi que sur l'environnement sonore.

En phase exploitation, les impacts seront aussi d'importance mineure et concerneront la maîtrise de la végétation, puisque la végétation dans l'emprise de la ligne sera maintenue aux stades arbustif et herbacé.

Ainsi, les impacts résiduels permanents seront principalement attribuables au déboisement de l'emprise de la ligne : 36,6 ha de peuplements seront touchés, dont 36,3 ha de peuplements résineux, mélangés ou feuillus (y compris 1,9 ha d'érablières exploitées ou à potentiel acéricole) et 0,3 ha de marécages arborescents.

## 5.6

### ÉVALUATION DES EFFETS CUMULATIFS

Hydro-Québec a évalué les effets cumulatifs de la ligne de raccordement à 315 kV projetée sur cinq composantes valorisées de l'environnement (CVE) sur un horizon de 10 ans après la mise en service (2036) : la végétation, la faune, les espèces à statut précaire, l'utilisation du territoire et le paysage.

Pour déterminer les projets, les actions ou les événements les plus susceptibles d'avoir eu une incidence sur le passé ou d'exercer une influence sur le présent ou le futur de chacune des CVE, Hydro-Québec s'est appuyée sur la documentation disponible de même que sur les intervenants et intervenantes du milieu consultés dans le contexte de l'étude d'impact du projet.

Pour les cinq CVE, les effets cumulatifs sont jugés non importants en raison des impacts globalement d'importance mineure du projet de ligne et des mesures d'atténuation mises de l'avant dans le cadre du projet.

# 6

## SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### 6.1 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Hydro-Québec mettra en œuvre un programme de surveillance environnementale des travaux de réalisation du projet de raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges – Secteur sud.

Avant le début des travaux, Hydro-Québec met en œuvre un programme d'information visant à renseigner tous les intervenants, intervenantes, utilisateurs et utilisatrices du territoire. Le programme de surveillance environnementale mis en place permettra d'assurer l'application rigoureuse des mesures d'atténuation et des engagements d'Hydro-Québec pendant la durée de la construction. Un guide de surveillance environnementale sera produit et rassemblera tous les éléments sensibles du milieu ainsi que l'ensemble des mesures et engagements, dont les *Clauses environnementales normalisées* et le *Cahier des bonnes pratiques en environnement – Construction de ligne de transport d'énergie*.

À la fin des travaux, les engagements de nature environnementale énoncés dans l'étude d'impact sur l'environnement qui s'appliquent à la maîtrise de la végétation et à l'exploitation du réseau seront transmis aux équipes chargées de l'exploitation des lignes de transport. Durant l'exploitation et les travaux d'entretien (inspections, maintenance périodique, réparations et interventions d'urgence), la surveillance consiste à assurer l'application des mesures et des dispositions destinées à protéger l'environnement.

### 6.2 PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Selon les impacts anticipés d'un projet particulier, Hydro-Québec peut mettre en œuvre un programme de suivi environnemental dans le but de faire évoluer la démarche d'évaluation environnementale et de mesurer l'impact réel de ses projets ou de ses activités. Ce programme vise aussi à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts et à les rectifier, au besoin, dans une perspective d'amélioration continue. Dans le contexte du projet de raccordement à 315 kV du parc éolien des Neiges – Secteur sud, aucun programme de suivi n'est proposé.

# 7

## PLANS DES MESURES D'URGENCE

Les plans des mesures d'urgence qui sont mis en place par Hydro-Québec en phases construction et exploitation de ses ouvrages sont des plans multirisques basés sur l'analyse des risques liés à tous les événements probables pouvant survenir sur un chantier ou toucher une ligne de transport d'énergie.

### 7.1 MESURES D'URGENCE EN PHASE CONSTRUCTION

Pendant la construction, Hydro-Québec met en œuvre un plan de prévention en santé et sécurité au travail ainsi qu'un plan des mesures d'urgence en environnement. Dans le cas de la construction de lignes de transport, le déversement accidentel de contaminants est l'un des risques associés à ce type de chantier.

Le plan définit, entre autres, les plans d'intervention, les rôles et les responsabilités ainsi que le matériel d'intervention nécessaire à la gestion des déversements accidentels de contaminants. Un schéma de communication indiquant les coordonnées de tous les intervenants et intervenantes (internes et externes) est affiché dans la roulotte d'Hydro-Québec et dans celle de l'entrepreneur chargé des travaux.

Le *Plan d'intervention en cas d'urgence*, affiché de la même manière, explique la marche à suivre en cas d'accident, d'incendie, de fuite de gaz ou d'autre incident. Il précise également les coordonnées des principaux services d'urgence. Ce plan d'urgence est en vigueur tant que durent les activités de chantier.

### 7.2 MESURES D'URGENCE EN PHASE EXPLOITATION

Pour toutes ses installations en exploitation, Hydro-Québec met en œuvre le *Plan d'urgence* d'Hydro-Québec. Ce plan couvre toutes les situations d'urgence pouvant survenir et contient des procédures à suivre en cas d'événements accidentels. Ce plan concerne l'ensemble des risques associés à l'exploitation d'une ligne ou d'un poste et contient des procédures à suivre en cas d'incendie ou de déversement accidentel de contaminants particulièrement.



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant  
100 % de fibres recyclées postconsommation.

